

Lancement d'une bière anti-aéroport de Notre Dame des Landes

22 décembre 2012 / Confédération paysanne des Côtes d'Armor



Salut à toutes et tous !

Certain-e-s d'entre vous ont probablement eu écho de la sortie par

Coreff

(brasserie du Centre-Bretagne) d'une bière artisanale blonde et bio,
baptisée « *Aéroport Nann !* »,
en soutien aux opposants au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Voici les infos pratiques pour les structures qui
souhaiteraient passer commande.

La bouteille de 33 cl est au prix de 2€, dont 1€ au profit de **Acipa**
(pas de bénéfice pour la Conf').

Au cas où cette initiative serait victime de son succès, en cette
période de rush, soyons efficaces pour les commandes !

Si les bouteilles sont conditionnées par carton de 12, les livraisons ne
pourront s'effectuer que par palette entière, soit 1 080 bouteilles
(il n'y a pas de frais de port).

Pour les commandes groupées, charge à vous de vous organiser à l'échelon
départemental, régional... pour qu'il y ait un seul point de livraison
(délai maxi d'une semaine pour les livraisons).

Les commandes sont à adresser par mail à la Confédération paysanne 22,
avec un intitulé clair (COMMANDES DE BIERES - NDDL) à l'adresse suivante :
22@confederationpaysanne.fr, en précisant :

1. le nombre de palettes (par tranche de 1.080 !)
2. le lieu de livraison (adresse complète)

En retour, nous vous enverrons un accusé de réception de la commande.
Commande qui ne sera définitive qu'à réception du paiement.

Charge à vous d'envoyer dans la foulée (car c'est la CP22 qui sera
facturée par Coreff !) votre règlement à la CP22 (en deux chèques) :

1.080 Euros à l'ordre de la CP22

1.080 Euros à l'ordre de l'Acipa

à l'adresse suivante :

Confédération paysanne 22

Espace syndical

93 boulevard Edouard Prigent

22000 SAINT-BRIEUC

Nous comptons sur votre discipline pour que tout se passe au mieux.

Merci et Bonne continuation à toutes et tous en cette période

bien

chargée !

.....

Foire aux questions :

► Pour ce qui est des commandes ponctuelles des citoyens, on ne peut faire autrement que passer par les structures Conf' qui auront passé commande. On ne peut pas faire sinon (la CP22 n'est pas marchande de bières, on ne va pas s'amuser à acheminer 1, 2 cartons ici et là...!).

Départements qui ont passé commande à ce jour : les 4 départements bretons (22, 29, 35 et 56) et la Loire-Atlantique.

► Pour ce qui est des demandes de magasins (biocoop par exemple), comme il y aura de la TVA, il y a un seul interlocuteur dans ce cas-là :

Mathhieu Breton (directeur de la Coreff)

Confédération paysanne des Côtes-d'Armor

Source : Courriel à *Reporterre* des **Désobéissants**

Photo : *Le Télégramme*

Lire aussi : *34 000 soutiens à ceux de Notre Dame des Landes*

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Lancement-d-une-biere-anti>